

Séance du 23 février 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-trois février, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel FERNANDEZ, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Marjolaine CHARMILLON, Isabelle MAGNAN, Nicole UGHETTO, Gérard BLAIN, Georges BONNARD, Jean-Jacques FAVIER, Daniel FERNANDEZ, Claude LAUDET –

Excusé(s) : Marion BARNARIE, René BORNE (pouvoir D. Fernandez), Georges GARDON -

Formant la majorité des membres en exercice.

Date de convocation : 19 février 2024

Nicole UGHETTO a été désignée comme secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- DEMANDE DE SUBVENTION DU DEPARTEMENT POUR LES PORTES COUR DE L'ECOLE
- PERSONNEL : INTEGRATION AGENT TECHNIQUE
- PROPOSITION DE LA COMMISSION « RECRUTEMENT » POUR LA BASE DE LOISIRS
- QUESTIONS DIVERSES ET TOUR TABLE

➤ **ATtribution de Délégation de Service Public (DSP) POUR L'EXPLOITATION DE LA BASE DE LOISIRS -**

Suite à l'appel à candidatures du 22/12/2023 fixant une date limite de réception des candidatures au 19/01/2024, les candidats ont été reçus en mairie par M. le Maire assisté de ses adjoints, M. Claude LAUDET et M. Georges BONNARD, et de ses conseillers Mme Marjolaine CHARMILLON et M. Gérard BLAIN.

Le choix s'est porté sur la candidature de M. Laurent FRUYTHOF.

Le Conseil Municipal entérine le choix de la commission accordant la délégation de service public (DSP) pour la gérance du camping municipal et de la piscine à M. Laurent FRUYTHOF, pour les saisons 2024-2025-2026.

Délibération approuvée à l'unanimité

➤ **MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE
DU BUDGET –**

Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Montant budgétisé en dépenses d'investissement 2023 : 503 489,70 €

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de **125 872,42 €** (25% x 503 489,70€).

Délibération approuvée à l'unanimité

➤ **DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT POUR LA
SECURISATION DE L'ECOLE -**

Dans le cadre de la sécurisation de l'accès au bâtiment, M. le Maire propose de déposer une demande de subvention auprès du département pour le changement de 2 portes d'accès à la cour de l'école :

Coût total de l'opération H.T. :	4 548,00 € H.T.
Subvention Département : 65 %	2 956,20 €
A charge de la commune : 35 %	1 591,80 €

Délibération approuvée à l'unanimité

- L'agent technique recruté par détachement depuis le mois d'août a demandé son intégration à la commune de St Nazaire le Désert. Le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette demande.

- Le Rallye du Dauphiné : passera sur la commune le samedi 4 mai 2024 (5 spéciales).

➤ Formation « gestion des conflits » : destinée aux élus dans le cadre du DIF. Cette formation aura lieu à St Nazaire le Désert le 6 avril et concerne également les communes voisines.

- Lutte contre les frelons asiatiques :

Signalement à faire sur le site www.frelonsasiatiques.fr

La Communauté de Communes du Diois adhère au Groupement Défense Sanitaire de la Drôme « GDS », le reste à charge pour des propriétaires est de 75 € pour la destruction d'un nid sera pris en charge par la Commune sur intervention du GDS. Il n'est pas conseillé aux personnes qui découvrent un nid de le détruire eux même.

Tour de table

Séance levée à 22h00